



Géopolitique du terrorisme en Afrique (2^e partie)

Author(s): Rodrigue Nana Ngassam

Source: *DSI (Défense et Sécurité Internationale)*, Octobre 2015, No. 118 (Octobre 2015), pp. 36-41

Published by: Areion Group

Stable URL: <https://www.jstor.org/stable/10.2307/48604959>

JSTOR is a not-for-profit service that helps scholars, researchers, and students discover, use, and build upon a wide range of content in a trusted digital archive. We use information technology and tools to increase productivity and facilitate new forms of scholarship. For more information about JSTOR, please contact support@jstor.org.

Your use of the JSTOR archive indicates your acceptance of the Terms & Conditions of Use, available at <https://about.jstor.org/terms>



Areion Group is collaborating with JSTOR to digitize, preserve and extend access to *DSI (Défense et Sécurité Internationale)*

JSTOR

Géopolitique du terrorisme en Afrique

(2^e partie)



Le terrorisme est une menace qui ne provient ni d'un territoire ni d'un peuple et encore moins d'une entité géographique. C'est pourquoi sa capacité d'adaptation est très rapide, ce qui constitue sa plus grande force, et représente un défi perpétuel pour ceux qui le combattent. Différentes solutions ont été apportées pour lutter contre ce phénomène, mais elles demeurent pour l'instant inefficaces devant cet ennemi nouveau qui ébranle l'Afrique.

Par **Rodrigue Nana Ngassam**, doctorant en études internationales à l'université de Douala (Cameroun), chercheur associé à la Société Africaine de Géopolitique et d'Études Stratégiques (SAGES) et au Groupe de Recherche sur le Parlementarisme et la Démocratie en Afrique (GREPDA)

À la question « Quelle guerre contre le terrorisme? », une réponse plus globale et non exclusive s'impose pour briser le cycle de la violence et l'enracinement de l'insécurité, mais aussi pour déconstruire les logiques du terrorisme en Afrique.

Des réponses multiples, mais improductives

Les préoccupations globales et africaines au sujet du terrorisme se sont bien

évidemment intensifiées depuis plusieurs années. Face à l'évolution significative qu'a connue cette menace sur le continent et au risque de déstabilisation qu'elle fait peser, une série de mesures institutionnelles et légales – l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA, en anglais), le Conseil de paix et de sécurité de l'Union Africaine (UA), les Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits⁽¹⁾ – ont été adoptées par les États africains aux niveaux national, sous-régional et régional.

La force française Barkhane est intervenue fin août en appui des forces armées nigériennes pour l'opération « Kounama 5 », visant à perturber les flux des groupes armés terroristes dans la Bande sahélo-saharienne. Les coopérations bilatérales avec les puissances occidentales fonctionnent bien mais ralentissent la mise en place d'une force internationale africaine. (© ECPAD)

À cela s'ajoutent de nombreuses autres structures qui interviennent dans la lutte contre le terrorisme autour du Conseil de sécurité des Nations unies⁽²⁾ et de l'Union européenne, et l'aide de partenaires expérimentés comme les États-Unis, la France et le Royaume-Uni. Mais force est de constater que la contribution de ces puissances internationales à la résolution d'un conflit spécifique est fonction plutôt de leurs intérêts que de l'agenda sécuritaire de l'UA, même si leurs discours de légitimation semblent prétendre le contraire⁽³⁾.

On constate que la plupart des puissances étrangères ont mis en place leurs propres dispositifs sécuritaires sur le continent africain sans que ceux-ci s'intègrent à l'APSA. C'est le cas des États-Unis qui ont établi en 2008 un « Commandement pour l'Afrique » (AFRICOM) dont l'objectif est de coordonner les activités militaires ainsi que les programmes sécuritaires américains sur le continent africain et de l'opération « Barkhane » pour la France, chargée d'endiguer et d'éradiquer la menace des groupes terroristes au Sahel. Plutôt que de soutenir les initiatives du Conseil de paix et de sécurité de l'UA, ces pays privilégient – comme d'habitude – les relations bilatérales en traitant directement avec certains

pays partenaires, ce qui, par ailleurs, renforce leur influence. Un autre lieu de défis et de résistance est la relation avec les Nations unies. Le dispositif sécuritaire de l'UA s'intègre dans la mission de maintien de la paix des Nations unies, en vertu du chapitre VIII de la Charte qui assume la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. Or le Conseil de sécurité des Nations unies est un organe politique dont les principaux membres sont soucieux de leur influence en Afrique. Dès lors, l'UA n'a pas les mains libres pour intervenir comme elle le souhaite dans les conflits, même si elle en a les moyens.

Par ailleurs, la mise en place de différents organismes africains chargés de lutter contre le terrorisme a aussi pour conséquence un problème de coordination qui se traduit notamment par des difficultés pour appliquer les mesures décidées, des chevauchements, un manque de ressources financières, des problèmes d'ordre structurel et d'ordre politique. Parallèlement à la question de la coordination de ces différentes structures se pose de manière récurrente celle de la délimitation de leurs compétences. Ce sont autant de problèmes à régler qui handicapent l'APSA, qui semble ne guère avoir les moyens



Les cinq brigades régionales de la Force africaine en attente doivent être déclarées opérationnelles à la suite de l'exercice « Amani Africa II » qui se tient en Afrique du Sud en octobre-novembre. Les représentants de communautés économiques régionales et des mécanismes de prévention et de résolution des conflits étaient réunis à Harare (Zimbabwe) en mai 2015 pour en régler l'organisation. (© Union africaine)

de ses ambitions et dont la force de réaction rapide (Force Africaine Prépositionnée – FAP), qui constitue le pilier militaire de cette architecture, piétine, réduisant considérablement la capacité de l'UA à intervenir rapidement et efficacement dans les conflits. Outre que la plupart des armées du continent sont sous-équipées, il existe une diversité dans la formation des soldats et les pratiques adoptées dans les armées nationales et les corps de police des États africains se révèlent inadaptables face aux nouvelles menaces asymétriques et dissymétriques comme les organisations criminelles et terroristes.

De même, l'attitude de certains États, les divergences d'approches, les conflits de leadership et les atermoiements de la diplomatie internationale font le jeu des organisations terroristes et de ceux qui les financent et les soutiennent. La menace terroriste fait l'objet de discussions lors de réunions entre responsables politiques, militaires et

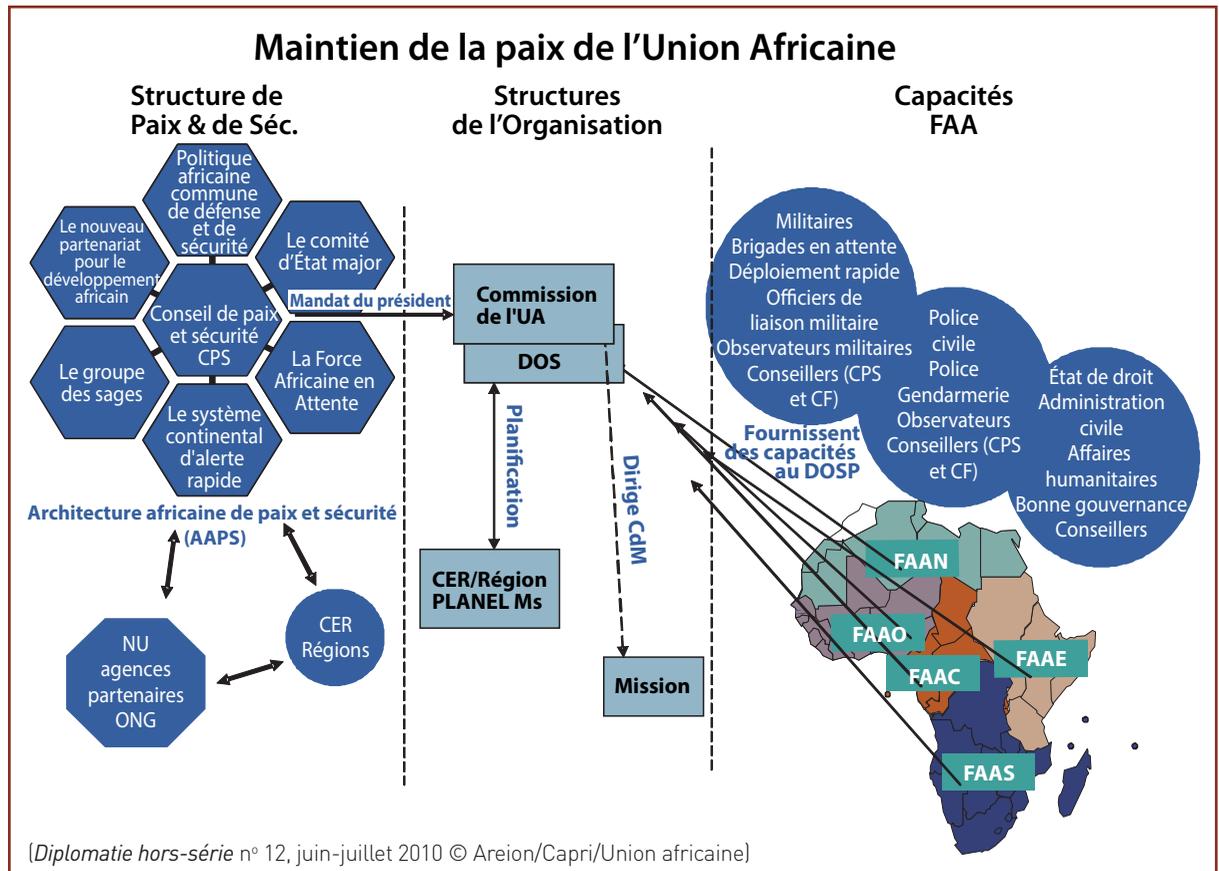
sécuritaires (à l'échelle nationale, régionale et internationale). Cependant, au-delà des déclarations, des préoccupations exprimées face à l'évolution de la menace, des condamnations traditionnelles des actes terroristes et des appels à une coopération renforcée et sérieuse, on relève peu de décisions et d'avancées significatives sur la question. Les désaccords qui en résultent se conjuguent à des déséquilibres de puissance qui déterminent la manière dont chaque partie appréhende la menace. Les groupes terroristes sahéliens, Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI) et le Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) ont su les exploiter, en janvier 2013, par une tentative de prise de contrôle de l'ensemble du territoire malien et par Boko Haram qui cherche également à renforcer son potentiel en Afrique centrale et de l'Ouest.

En réponse à ce problème, il est impératif de réduire, autant que faire se

peut, ce décalage entre les intentions et l'action et de veiller à mieux prendre en compte la réalité de la menace qui demeure une priorité politique persistante.

Pour une déconstruction des logiques du terrorisme en Afrique

Pour le journaliste marocain Hamid Barrada, « *le danger terroriste est réel, et il serait sage d'en prendre toute la mesure* ⁽⁴⁾ ». L'Afrique est en pleine émergence et il faut se persuader qu'elle ne sera pas à l'abri des nouvelles menaces du siècle. Aussi, la lutte contre le terrorisme, menace qui ne cesse de croître sur le continent, doit-elle demeurer une priorité dans les agendas politiques des États. À cet effet, une stratégie globale et concertée doit s'ingénier à en rechercher les causes profondes pour sortir de cette ornière. Cela nous amène évidemment à la question de la gouvernance, qui mérite d'être revue



Passage en revue, début septembre, des nouvelles recrues de la police somalienne. C'est l'AMISOM qui assurera leur formation. Les Casques bleus sont aussi un acteur majeur de la sécurité en Afrique. [© AMISOM Photo/Sabiir Olad]



sur le continent. Cinquante ans après les indépendances, un grand nombre de pays africains restent soumis à une mauvaise gouvernance, au népotisme, à la corruption, à la manipulation des institutions et des règles démocratiques les plus élémentaires devant une population en déshérence. De ce fait, plus de justice sociale contribuerait, à n'en point douter, à bâtir des piliers de stabilité pour tout le continent et, *ipso facto*, à réduire la sensibilité au discours terroriste⁽⁶⁾.

L'évolution de la défense et de la sécurité des États africains constitue également un autre enjeu face aux multinationales du crime. Le secteur sécuritaire a été largement négligé: l'armée a manqué de moyens et la fonction régaliennne militaire a été déléguée à des organisations internationales comme l'ONU ou à des pays comme la France. Ces dépendances sont des vulnérabilités qui fragilisent encore plus les États africains, d'autant plus qu'elles ne servent en priorité que les intérêts

des grandes puissances. C'est pourquoi il est plus que nécessaire de refonder les armées africaines et de les adapter en permanence aux nouvelles menaces, à travers une approche permettant d'assumer les missions qui leur reviennent avec un maximum d'efficacité. Ces armées ont besoin d'être lourdement équipées, d'être bien formées et d'être légitimes. D'une certaine façon, elles doivent, par leur comportement, être l'antithèse des bandes armées. Elles doivent apporter l'ordre, là où règne la prédation, et doivent donc pour cela être adossées à une véritable politique globale de pacification⁽⁶⁾.

Il importe aussi de décrédibiliser toute idéologie islamiste violente. Les groupes terroristes ont réussi à s'assurer une publicité sans commune mesure. Des enlèvements spectaculaires et la mise en scène de films au cours desquels témoignent les otages leur ont ainsi permis d'acquérir une notoriété mondiale et, de surcroît, de conforter leur attrait auprès de

nouveaux candidats au terrorisme. Telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui, la communication étatique est motivée par l'actualité (enlèvement, attentats, assassinats, etc.) et ne s'intègre jamais dans une stratégie de contre-offensive, sauf parfois de la pire des façons, en reprenant le discours de guerre contre le terrorisme qui s'emboîte parfaitement avec celui des mouvements terroristes et qui correspond exactement à ce que ces derniers attendent afin de justifier en réponse leur concept de djihad. Ainsi, répondre aux arguments des islamistes sur leur propre terrain idéologique, les prendre à leur propre jeu, est la meilleure façon de les délégitimer en pointant leur faillibilité sur le plan même sur lequel ils ont fondé leur légitimité et leur vérité : le plan religieux. De même, une sécurité de la pensée doit être instaurée à travers les réseaux (sites internet ou réseaux sociaux) qui diffusent les fatwas, les idées ou les images contraires à l'islam en donnant le maximum de réponses et

d'arguments à ceux qui ignorent totalement le vrai message de l'islam.

Le défaut de stratégie consensuelle pour lutter contre le terrorisme et le fait que certains leaders africains hésitent à reconnaître une scénarisation et une internalisation de l'action terroriste constituent également un obstacle à surmonter pour lutter véritablement contre le terrorisme sur le continent. De ce fait, en comprenant au mieux le rôle de chacun des parties et des organes chargés de la lutte contre le terrorisme, les États africains seront mieux armés pour lutter efficacement et de façon cohérente contre ce phénomène. L'unification des mesures de lutte contre le terrorisme à travers une réponse excluant les considérations partisans coulerait d'autant plus de source que, dans la mythologie grecque,

ce sont bien les membres d'Orphée qui sont dispersés, et non point sa tête⁽⁷⁾. En effet, les approches individuelles ou partielles répondant à des intérêts nationaux, sous-régionaux, régionaux et même internationaux ont démontré leurs limites.

Par ailleurs, la lutte contre le financement du terrorisme et ceux qui le soutiennent doit s'intensifier. Bien qu'un grand nombre de pays africains aient adopté des dispositions juridiques pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, celles-ci restent souvent intégrées dans des cadres pénaux à caractère général au lieu de prendre la forme de lois autonomes spécialisées, ce qui soulève des problèmes quant à leur applicabilité à des crimes complexes. De même, certains États disposent d'unités de renseignement financier et d'organismes régionaux bien fonctionnels comme l'Eastern and Southern Africa Anti-Money Laundering Group (ESAAMLG), la Middle East & North Africa Financial Action Task Force (MENAFATF), et le Groupe Intergouvernemental d'Action

contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA), alors que d'autres sont encore confrontés à des contraintes concernant leurs capacités, la régulation du système financier, l'application de la loi et les coûts associés aux mesures prises à cette fin.

L'ampleur de la menace terroriste dicte donc, pour la contrecarrer, une collaboration étroite et une solidarité entre les États africains, à tous les niveaux indispensables. Pour coordonner leurs efforts et leurs moyens de lutte, la mise en place d'instruments juridiques adéquats et adaptés aux standards internationaux, l'harmonisation des lois existantes en matière de lutte contre le terrorisme de même que l'établissement d'un mandat d'arrêt africain pour les activités relevant du terrorisme sont des moyens nécessaires pour renforcer l'effectivité des mesures sécuritaires des États africains. L'échange de renseignements, d'informations et une perception commune des menaces permettraient de dissiper des stratégies qui, pour le moment, ne convergent pas mais se croisent ou se neutralisent au nom de calculs étroits. Enfin, la

Deux attentats-suicides contre les forces de police tchadiennes ont fait 23 morts à Ndjamena le 15 juin 2015. Pour l'instant, il n'existe pas de stratégie de lutte contre le terrorisme pleinement coordonnée entre les États africains, bien qu'ils soient nombreux à y être quotidiennement confrontés. (© Brahim Adji/AFP)





correspond à une nécessité nouvelle, qui s'impose à tous les États africains comme à l'ensemble de leurs alliés et partenaires : s'adapter aux bouleversements engendrés par des acteurs non étatiques qui contestent l'autorité de l'État. Par ailleurs, il ne faut pas commettre l'erreur de penser que le terrorisme doit être combattu exclusivement par le défi de l'option militaire, car ce serait, comme les Danaïdes, remplir éternellement des jarres percées. La récurrence des actions terroristes, des cycles de violence, des projets d'attentats, des menaces contre les démocraties, des appels au meurtre et toute cette haine diffusée, notamment sur les réseaux sociaux, constitue autant de faits qui montrent qu'il serait suicidaire d'opposer la seule troupe à un phénomène complexe qui exige une riposte multiple : sociologique, pédagogique, éducative, philosophique, idéologique, médiatique, économique, diplomatique, financière, etc. ⁽¹¹⁾ ■ R. N. N.

L'exercice « Western Accord 15 », qui s'est tenu aux Pays-Bas en juillet 2015, sous l'égide de l'US Africa Command, avait pour but de reproduire un quartier général de la MINUSMA pour améliorer l'interopérabilité des différents pays africains ou européens au côté desquels les États-Unis interviennent dans ce cadre. La multiplicité des intervenants et des structures ne facilite pas nécessairement l'autonomie des forces locales en Afrique. (© US Army Africa/Sgt Marcus Fichtl)

globalité de la menace terroriste impose une approche sécuritaire globale, tant du point de vue géographique que de celui de l'interdépendance du local et du global, de l'interconnexion des systèmes et des réseaux ⁽⁸⁾. À cet effet, l'aide des partenaires extérieurs peut jouer un rôle prépondérant et indispensable si, et seulement si, elle est crédible et n'est pas confinée à la supplévitivité stratégique et géostratégique ou au diktat des grandes puissances. Il s'agit pour l'Afrique de ne pas se contenter de suivre, de se laisser imposer une vision ou de s'en inspirer aveuglément, mais de prendre, pour sa sécurité, l'initiative de la recherche fondamentale et de l'action ⁽⁹⁾. C'est de cette manière et de cette manière seulement que l'Afrique pourra vaincre le terrorisme.

Conclusion

Pour gérer la menace que représente le terrorisme, il est évident que l'efficacité des politiques de lutte antiterroriste et la compétence des acteurs impliqués sont des éléments vitaux ⁽¹⁰⁾. La définition d'une stratégie d'ensemble en matière de sécurité

Notes

- (1) Ce dispositif de paix et de sécurité est composé du Conseil de paix et de sécurité, du Système continental d'alerte rapide, du Conseil des sages, de la Force africaine en attente, ou encore d'instruments pour la reconstruction postconflits et le développement, et du Fonds africain pour la paix (voir schéma p. 39).
- (2) Cet organe principal de l'ONU a fait passer le dispositif institutionnel de lutte contre le terrorisme d'une structure relativement simple, ne comprenant qu'un seul comité, à une structure complexe composée de quatre comités, eux-mêmes secondés par des organes exécutifs ou des groupes d'experts. Voir à ce sujet Andrea Bianchi, « Assessing the Effectiveness of the UN Security Council's Anti-terrorism Measures: The Quest for Legitimacy and Cohesion », *The European Journal of International Law*, vol. 17, n° 5, 2006, p. 900-902.
- (3) Stephan Klingebiel, « Africa's new peace and security architecture », *African Security Review*, vol. 14, n° 2, 2005, p. 37.
- (4) Hamid Barrada, « Le Royaume à l'épreuve », *Afrique Magazine*, juin 2003.
- (5) Jacques Joël Andela, « L'Afrique est-elle à l'abri du terrorisme international ? », (article consultable en ligne à l'adresse ci2iric.weebly.com/uploads/1/4/9/0/1490464/lafrique.doc) p. 5.
- (6) Michel Goya, « De nouvelles formes de conflictualité en Afrique », in *Les actes du colloque 2011 sur « 50 ans de défense et de sécurité en Afrique : États et perspectives stratégiques »*, colloque international de Simbock, 13 et 14 avril 2011, p. 18.
- (7) James Mouangue Kobila, « Dixième anniversaire des attaques du 11 septembre 2001 : Bilan de la gestion de la lutte contre le terrorisme par le Conseil de sécurité des Nations unies », *Revue québécoise de droit international*, n° 24.1, 2011, p. 405.
- (8) Wullson Mvomo Ela, « L'Afrique subsaharienne dans la géostratégie du terrorisme et du contre-terrorisme : Un défi stratégique et tactique », in *Les actes du colloque de 2011 sur « 50 ans de défense et de sécurité en Afrique : États et perspectives stratégiques »*, colloque International de Simbock, 13 et 14 avril 2011, p. 42.
- (9) Wullson Mvomo Ela, *op. cit.*, p. 41.
- (10) Arnaud Blin, « Lutter efficacement contre la menace terroriste », juin 2011, téléchargeable sur : www.world-governance.org/IMG/pdf_Cahier_terrorisme_v2011.pdf.
- (11) Mohamed Sifaoui, « Que faire face au terrorisme ? », Huffington Post, 21 novembre 2014, http://www.huffingtonpost.fr/mohamed-sifaoui/que-faire-face-au-terrorisme_b_6197454.html.